

Damien SPINOUBE
4^{ème} Adjoint au Maire
15400 TRIZAC

Trizac, le 02 mai 2025

M. Le Maire de Trizac, Louis Toty
Place de la Mairie
15400 TRIZAC

**Objet : Eléments de réponse suite à la décision de M. Le Maire de me retirer mes délégations et au vote de ce jour concernant ma place de 4^{ème} Adjoint.
Enfin quelques questions à M. Le Maire.**

M le Maire je vous remercie de me donner la parole.

1) Je souhaite intervenir sur votre décision de me retirer mes délégations.

Tout d'abord, il me semble important de rappeler publiquement le contexte :

Il y a 15 jours, un rendez-vous m'a été proposé par M. Le Maire. J'ai répondu le lendemain que j'étais pris par mes obligations professionnelles et que je n'étais pas disponible immédiatement, mais que je le serai dès la semaine suivante. Ce n'était en rien un refus : je tenais à cet échange, et je souhaitais connaître le motif de cette rencontre. Ce temps de dialogue ne m'a pas été accordé, ce qui laisse penser que la décision était déjà arrêtée, mais cela sans échanges réels et sans explications sérieuses. La loi vous l'autorise mais je constate néanmoins que cette décision semble avoir été prise avec une certaine satisfaction.

Toutefois, j'en ai pris acte avec le calme et la sérénité de quelqu'un qui agit par conviction et non par intérêt. Mon engagement ne dépend pas d'un titre ou d'une délégation : il reste intact, tourné vers les habitants et le bien de la commune.

Je rappelle ici que j'ai tenu l'ensemble de mes délégations avec sérieux, disponibilité et beaucoup d'investissement. D'ailleurs la majorité du conseil municipal vient de se prononcer dans ce sens en maintenant mes fonctions de 4^{ème} adjoint.

Enfin une élection d'adjoint décidée par le conseil municipal lui-même et en toute démocratie !

Vous m'avez dit que ce retrait n'était pas une punition mais j'ai passé l'âge de l'école primaire. Je ne suis pas votre élève et vous n'êtes pas mon professeur. Nous sommes ici entre élus, et à ce titre **les désaccords sont démocratiques.**

Vous m'avez également ôté les indemnités liées à mon poste de 4^{ème} Adjoint depuis le 19 avril et sans aucune délibération du conseil municipal. Mais sachez, Monsieur le Maire, que je n'ai jamais exercé ces fonctions pour une compensation financière. Je vous rappelle qu'au début de ce mandat et pendant deux années, j'ai laissé mon indemnité d'adjoint dans la trésorerie de la commune, **par choix et par sens du service public.**

2) Maintenant je souhaiterais que vous m'apportiez M le Maire quelques éléments de réponses :

Vous évoquez une perte de confiance. Cependant comment saurais-je conserver la mienne alors que je vous ai alerté à plusieurs reprises sur les imprécisions dans le montage de vos dossiers et autres, et sans jamais être écouté !

Je vous rappelle quelques exemples récents :

1 – Les Clés du Cantal : votre dossier ne répondait pas aux objectifs demandés : exemple du cabinet médical. Je vous en ai pourtant informé avant le vote. Il ne s'agissait pas de monter un dossier pour un cabinet médical mais pour des logements.

2 – Achat du véhicule communal :

- **Le devis a été signé avant le vote du budget.**
- Le véhicule est en possession des agents territoriaux de la mairie depuis le mois de février.
- Cet achat n'a pas été présenté lors du vote du budget le 04 avril 2025 parmi les opérations d'investissements. Il n'a pas non plus été mentionné dans le procès-verbal de cette séance.
- Ce n'est qu'à mon initiative, et celle d'autres élus, que la facture et le bon de commande (daté du 27 janvier 2025) concernant cet achat inscrit à l'ordre du jour, ont été finalement portés à la connaissance du conseil municipal le 24 avril 2025.
- Et ce vote n'était pas une formalité contrairement aux affirmations de M. Le Maire le 24 avril 2025.

De qui se moque-t-on ?

3 – Fonds Cantal Solidaire 2026 2027 :

Bien que je vous aie signalé avant le vote que les délibérations n'étaient pas requises pour les projets 2026 et 2027, vous avez insisté et vous nous avez fait voter. Mais vous avez ensuite soumis vos propres propositions rejetées par le conseil pour ces 2 années, et à l'insu de tous.

C'est en constatant ce genre de méthode que oui j'ai perdu toute confiance en vous.

Je défendrai toujours TRIZAC dont je suis profondément attaché avant ou sans mandat et sans aucune ambition politique.

C'est ça que j'appelle LA LOYAUTE M. Le Maire !

Enfin, je souhaiterais évoquer la délibération de vos délégations de compétences octroyée à la séance du samedi 25 juillet 2020 :

- En reprenant la convocation du conseil municipal concerné, ce sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour et il n'est mentionné nulle part dans le procès-verbal de cette séance qui fait pourtant acte de document officiel.
- Et c'est seulement sur une convocation transmise par mail le 6 août 2020 (pour un conseil municipal le 13 août 2020), soit 12 jours après, que vous mentionnez : « Discussion des délégations attribuées au maire par le conseil municipal : quelles limites, quelle durée ? ».
Mais là encore aucun vote n'est inscrit au procès-verbal de cette séance.

Alors comment expliquez-vous cela ?

Je préciserais également qu'après recherche, aucun maire de la commune n'a jamais bénéficié de ce type de délégations.

Au vu de vos réponses chaque habitants et élus en tirerons les conclusions qu'ils souhaitent sur le sens de vos décisions.

Pour finir je demande à Mme la secrétaire de séance que mon intervention soit écrite sur le procès-verbal de ce jour et celle-ci sera envoyée en lettre recommandée à M le préfet du Cantal.

Damien SPINOUBE
4^{ème} Adjoint – Mairie de Trizac

